

Conseil communal du 1er décembre 2009

1. Communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale du 29 octobre 2009

Il est donné communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale qui a eu lieu le 29 octobre dernier.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009

	Présents	oui	Non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

3. Communication de l'approbation du budget 2010 de la Régie communale ordinaire

Il est donné communication de l'approbation par la Tutelle du budget 2010 de la Régie communale ordinaire ADL.

4. Fabrique d'église de Leers-Nord – modification budgétaire n° 1 – avis

Le Conseil est invité à émettre un avis au sujet de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2009 présentée par la fabrique d'église de Leers-Nord.

La part communale reste inchangée.

Fabrique d'église	Recettes/Dépenses	Part communale
Leers-Nord	7.335.00	782.84

	Présents	Avis favorable	Avis défavorable	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

5. C.P.A.S. – exercice 2009 – modification budgétaire n° 4 aux services ordinaire et extraordinaire décision

Il est soumis au vote de l'assemblée la modification budgétaire n°4 aux services ordinaire et extraordinaire qui rectifie et ajuste certains crédits.

La part communale fixée audit budget reste inchangée.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

6. Taxes communales pour 2010 à 2012 :

a. Taxe sur les pylônes de diffusion G.S.M.

Il est proposé à l'assemblée d'établir, pour les exercices 2010 à 2012 inclus, une taxe communale sur les pylônes ou mâts de diffusion affectés à un système global de communication mobile (G.S.M.) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception des signaux de communication existants sur le territoire de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

Sont visés : - tous les pylônes ou mâts constitués ou munis d'un appareillage permettant la transmission des signaux de téléphonie mobile ;
- les pylônes de diffusion ou mats d'une certaine importance qui ont des structures en site propre destinées à supporter les divers types d'antennes nécessaires au bon fonctionnement du réseau de télécommunication mobile n'ayant pu prendre place sur un site existant (toit, église, ...).

La taxe est due par le propriétaire du pylône ou du mât au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition et est fixée à 4000 euros par pylône.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Impôt sur les établissements bancaires et assimilés

Le Conseil se propose d'établir, pour les exercices 2010 à 2012 inclus, une taxe communale sur les établissements bancaires et assimilés.

Sont visées les entreprises dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables ou à octroyer des crédits pour leur compte propre ou pour le compte d'un organisme avec lequel elles ont conclu un contrat d'agence ou de représentation, existant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

La taxe est due par la personne pour le compte de laquelle l'activité définie à l'article 1^{er}, alinéa 2, était exercée au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition et est fixée, par agence bancaire, à 400 euros par poste de réception.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

7. Emprunts en vue du financement des investissements extraordinaires – choix du mode de passation et fixation des conditions du marché – cahier spécial des charges

Attendu qu'il y a lieu de repasser un marché de services ayant pour objet le financement de la part communale sur les investissements extraordinaires pour un montant de 1.320.120,82 EUR (conclusion d'emprunts en 20 ans pour un montant de 1.186.440,71 EUR et d'emprunts en 5 ans pour un montant de 133.680,11 EUR), il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le cahier spécial des charges y relatif
- de choisir le mode de passation et fixer les conditions du marché

	Présents	Oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

8. Estaimbourg – domaine de Bourgogne – mise à disposition de la propriété à la Régie communale autonome – annulation du droit d'emphytéose – reprise de l'exploitation du domaine par la Commune - approbation

Il est proposé au Conseil :

- d'annuler le droit d'emphytéose octroyé à la Régie communale autonome du domaine de Bourgogne, en séance du 27 octobre 2006, et, par conséquent, de résilier à l'amiable la convention de bail emphytéotique ayant pour objet la mise à disposition de ce domaine à ladite Régie ;
- de reprendre la gestion du « château de Bourgogne » et du parc qui l'entoure.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

9. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRÉ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Patrick VAN HONACKER (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMSTAM qui se tiendra le mardi 15 décembre 2009, à l'Athénée provincial, rue Paul Pastur à Leuze.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009 de l'Intercommunale IMSTAM, aux majorités suivantes :
 - 1^{er} point – approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 23 juin 2009
 - 2^e point – budget et plan stratégique 2010
 - 3^e point – C.P.A.S. d'Ath : appel ;

- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 1^{er} décembre 2009 ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

10. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2009

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Il est proposé au Conseil de désigner :

- Mme Anita MASQUELIN (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBACH (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale en séance ordinaire de l'intercommunale IPALLE qui se tiendra le mercredi 16 novembre 2009, au "Complexe Sportif de la Vellerie" (Excelsior) sis rue du Stade 33 à Mouscron.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil d'approuver, à la majorité suivante, le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008 de l'intercommunale IPALLE :

- Approbation du plan stratégique exercices 2008 – 2010, actualisation 2010 ;
- Délégation de compétence du Conseil d'Administration : approbation des modifications statutaires ;
- Mandats au sein de l'intercommunale : approbation de la nouvelle structure et des modifications statutaires y relatives ;
- Mandats au sein de l'intercommunale : approbation de la proposition de rémunération des mandats faite par le Comité de Rémunération ;
- Activité de nettoyage des tags : modifications statutaires ;
- Partenariat Public Public – IPALLE – IDEA – ITRADEC : modifications statutaires.

	Présents	oui	non	Abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

11. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Le conseil est invité à désigner :

- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S.-L.B.)
- M. Jacques NUTTE (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC qui se tiendra le lundi 21 décembre 2009, à la GEODE (Charleroi-Expo), rue de l'Ancre à Charleroi.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver la seconde évaluation du Plan stratégique 2008-2010 portée à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 décembre 2009 de l'intercommunale IGRETEC, à la majorité suivante ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 1^{er} décembre 2009 ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

	Présents	oui	non	Abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

12. Intercommunale SIMOGEL – assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2009 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale de l'intercommunale SIMOGEL qui se tiendra en séance ordinaire le mercredi 23 décembre 2009 à la Maison communale d'Estaimpuis.

	Présents	oui	non	Abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2009 de l'intercommunale SIMOGEL, aux majorités suivantes :
 - Evaluation et mise à jour du plan stratégique 2008-2010 ;
 - Mise en concordance de la liste des associés ;
 - Nominations statutaires ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 1^{er} décembre 2009 ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

13. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2009.

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Il est proposé à l'assemblée de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale I.E.G. qui se tiendra le jeudi 24 décembre 2009 à l'Hôtel de Ville de Mouscron.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2009 de l'intercommunale I.E.G., aux majorités suivantes :
 - Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique 2008-2010
 - Nominations statutaires ;
- d'approuver le point porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2009 de l'intercommunale I.E.G., à la majorité suivante :
 - Modifications statutaires ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 1^{er} décembre 2009 ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

	Présents	oui	non	Abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

14. Intercommunale IDETA – secteur Crematorium – adhésion – décision

Le Conseil est invité à marquer son accord sur l'adhésion de la commune au secteur Crematorium de l'Intercommunale IDETA et de souscrire au capital propre de ce secteur à raison de 1.20 € par habitant.

	Présents	oui	non	Abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

15. Néchin – réfection toiture de l'église – approbation du cahier spécial des charges, estimatif et mode de passation du marché

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les cahier spécial des charges et estimatif du marché ayant pour objet « Néchin, réfection de la toiture de l'église (partie haute) », établis par le Service Technique au montant de 110.714,00 € hors tva (cent dix mille sept cent quatorze euros) ou 133.963,94 €, (cent trente-trois mille neuf cent soixante-trois euros nonante-quatre cents) tva 21% comprise ;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- d'approuver l'avis de marché

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

16. Personnel communal – prime de fin d'année 2009 – décision

Il est proposé à l'assemblée :

- d'attribuer, à l'ensemble du personnel communal, la prime de fin d'année telle que définie par les dispositions de l'Arrêté Royal du 28 novembre 2008, à savoir :
 - 1°- le montant de la partie forfaitaire octroyée l'année précédente (650,00 euros en 2008), multiplié d'une fraction dont le dénominateur est l'indice-santé du mois d'octobre de l'année précédente et le numérateur l'indice-santé du mois d'octobre de l'année considérée
 - 2°- la partie variable s'élève à 2,5 % de la rétribution annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rétribution due au bénéficiaire pour le mois d'octobre pour l'année considérée.Ces dispositions feront l'objet d'une circulaire à paraître prochainement ;
- d'inviter le Collège communal à réunir les différents comités de concertation afin d'entériner les années 2008 et 2009 et d'étudier la révision du statut pécuniaire "prime de fin d'année" pour les années 2010 et suivantes.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

17. Règlement relatif à l'interdiction du nourrissage des pigeons sur le territoire de la commune d'Estaimpuis

L'assemblée est invitée à interdire de nourrir les pigeons sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public et ce pour des raisons sanitaires. Cette interdiction vaut également lorsque la présence de ces animaux est susceptible de causer un risque au patrimoine et au bâti existant, notamment en raison de leur intérêt culturel et historique.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

18. Néchin – place du Sacré Cœur - règlement sur le roulage

Il est proposé au Conseil d'interdire l'arrêt et le stationnement sur la place du Sacré Cœur, sur les parkings situés coté de l'église ainsi qu'à l'arrière de l'église, le mercredi de 6 heures à 14 heures. Cette interdiction sera portée à la connaissance des conducteurs par le placement de signaux E3 avec un additionnel « mercredi de 6 heures à 14 heures – Marché ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

19. Motion en faveur des travailleurs sans emploi de notre région, proposée par la F.G.T.B. de Mouscron – Comines – Estaimpuis

Il est proposé au Conseil d'adopter la motion suivante :

Le Conseil, en séance publique,

La crise économique actuelle ne cesse de provoquer du chômage économique, des restructurations et des licenciements au sein des entreprises.

Dans ce contexte difficile où l'emploi fait cruellement défaut, le maintien du contrôle de la disponibilité des chômeurs n'a plus de raison d'être, d'autant que le mécanisme a prouvé qu'il excluait les plus démunis.

Au-delà des conséquences sociales désastreuses, ces exclusions ne sont pas sans impact financier pour les communes puisque ce sont les C.P.A.S. qui assument en quelque sorte les conséquences de la politique fédérale.

Fin 2008, en Wallonie, 38 %¹ des cas pris en charge par les C.P.A.S. (paiement du revenu d'intégration) étaient des personnes exclues par le plan de contrôle.

Cette situation est intenable à terme, tant socialement qu'économiquement.

C'est pourquoi le Conseil communal demande au Gouvernement fédéral d'appliquer un moratoire, voire de suspendre la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

20. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil ratifie les arrêtés pris par le Mr le Bourgmestre en date du :

- 20 octobre 2009, règlementant la circulation durant la période de travaux d'égouttage à la rue du Christ à Néchin. A partir du 19 octobre 2009 et jusqu'au 30 novembre 2009, la circulation et le stationnement y seront totalement interdits. Ces interdictions seront matérialisées par des

barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par l'entrepreneur des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

- 20 octobre 2009, qui réglemente, du 26 octobre 2009, 7h00, jusqu'au 31 octobre 2009 inclus à 20h, le placement d'un échafaudage conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue du Christ, 10 à 7730 Estaimpuis. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 20 octobre 2008, interdisant, vu le déroulement d'un concours hippique organisé par le « Club Equestre d'Estaimpuis », le dimanche 25 octobre 2009, de 9h30 à 20h00, la circulation dans la rue de la Bouteillerie dans le sens club Equestre- rue du Pont Tunnel, à partir du carrefour Boulevard des Déportés ainsi qu'à partir du carrefour de la rue Marcel Delcroix et cela jusqu'au carrefour de la Bouteillerie, rue du Pont Tunnel. La circulation se fera obligatoirement dans le sens du Pont Tunnel vers le club Equestre et le stationnement sur la voirie sera autorisé des deux côtés dans la rue de la Bouteillerie sans pour cela gêner celui des riverains ainsi que la circulation.
- 23 octobre 2009, réglementant la circulation et le stationnement durant les travaux de raccordement d'eau dans la rue de Gibraltar (face au n°41 b) à Néchin. Durant la journée du 26 octobre 2009, la circulation y sera perturbée et le stationnement interdit. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs dès la fin du chantier.
- 23 octobre 2009, réglementant la circulation en vue de la pose de cannes de rabattement rue du Cornet à Leers-Nord. A partir du 26 octobre 2009 et jusqu'au 6 novembre 2009, la circulation y sera totalement interdite sur une longueur de plus ou moins 50 mètres. Une déviation sera mise en place via la rue du Rieu. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers posés et enlevés par les entrepreneurs dès la fin du chantier.
- 23 octobre 2009, réglementant la circulation durant la période de travaux au carrefour giratoire du parc d'activité économique du Pont Bleu. Du 26 octobre 2009 au 13 novembre 2009 inclus, la circulation sera totalement interdite au droit dudit carrefour. Une déviation sera mise en place via les rues du Château d'Eau, de Warcoing et de la Briquetterie. Ces interdictions seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par l'entrepreneur des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.
- 26 octobre 2009, qui réglemente, du 26 octobre 2009, 7h00, jusqu'au 6 novembre 2009 inclus à 20h, le placement d'un échafaudage conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue du Calvaire, 19 à Leers-Nord. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 5 novembre 2009, qui réglemente, du 6 septembre 2009, 7h00, jusqu'au 13 septembre 2009 inclus à 20h, le placement d'un conteneur conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue du Moulin, 58 à Néchin. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 9 novembre 2009, qui réglemente, du 20 novembre 2009, 7h00, jusqu'au 25 novembre 2009 inclus à 20h, le placement d'un conteneur conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue de Saint-Léger, 35 à Evregnies. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 10 novembre 2009, qui réglemente, du 13 novembre 2009, 7h00, jusqu'au 16 novembre 2009 inclus à 20h, le placement d'un conteneur conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue du Moulin, 58 à Estaimpuis. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 12 novembre 2009, réglementant la circulation en vue des travaux de voirie à la rue Edelweiss à Estaimpuis. A partir du 16 novembre 2009, et pour une durée de trois semaines, la circulation y sera perturbée. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs dès la fin du chantier.

- 16 novembre 2009, règlementant la circulation durant la présence d'une bétonnière à la rue du Bucquoy (à hauteur du n°10) à Néchin. Le 19 novembre 2009 entre 8h et 12h, la circulation y sera totalement interdite. Une déviation sera mise en place via les rues de Gibraltar, Lobelrue et de la Reine Astrid. Ces interdictions seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par l'entrepreneur des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.
- 16 novembre 2009, règlementant la circulation durant la période de travaux au carrefour giratoire du parc d'activité économique du Pont Bleu (prolongation). Du 16 novembre au 4 décembre 2009 inclus, la circulation sera totalement interdite au droit dudit carrefour. Une déviation sera mise en place via les rues du Château d'Eau, de Warcoing et de la Briquetterie. Ces interdictions seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par l'entrepreneur des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.
- 17 novembre 2009, règlementant, à l'occasion de l'arrivée de Père-Noël en hélicoptère, la circulation à Bailleul. Le dimanche 20 décembre, de 10h à 13h, la circulation sera totalement interdite à la place Abbé César Renard (de la résidence Belle ive au café de la Commune).
- 17 novembre 2009, règlementant la circulation et le stationnement en vue de la pose de câbles et/ou fibres à la Porte des Bâtisseurs à Estaimpuis. A partir du 25 novembre 2009 et ce pour une durée de 15 jours ouvrables, la circulation sera perturbée et limitée à 30km/h et le stationnement interdit côté des travaux et côté opposé des travaux. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs dès la fin du chantier.
- 20 novembre 2009, règlementant, vu l'exécution des travaux de pose de câbles et/ou de fibre à la Porte des Bâtisseurs à Estaimpuis, la circulation à 30 km/h et l'interdiction de stationner, à partir de ce vendredi 20 novembre et ce, pour une durée de 15 jours ouvrables.

H U I S C L O S

21. Personnel communal – nomination à titre définitif d'une employée d'administration à mi-temps

22. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre